

COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures quinze minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX.

Présents : 8 – ROUX Philippe, PERRIER Bernadette, MARION Martine, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, CHALABREYSSE Nicole, CHAZE Jean-Baptiste, TERME Jean-Marie.

Absents ayant donné procuration : 1 – BAUZELY Françoise à MOURARET Sophie.

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

DELIBERATIONS

En début de séance, le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 17 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : Subventions 2021

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Alloue les subventions suivantes :

- A.D.A.P.E.I Section Sud.....	250 €
- A.P.A.T.P.H.....	250 €
- Alcool Assistance.....	250 €
- Croix Rouge.....	250 €
- Association Don du sang	200 €
- Secours Populaire	250 €
- Vaincre la Mucoviscidose.....	150 €
- Agir contre le Diabète.....	150 €
- F.N.A.T.H Aubenas.....	150 €
- Divers.....	300 €
- Inscrit les crédits nécessaires au compte 6574 du budget primitif 2021 pour un montant global de 2 200€.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Martine MARION demande pourquoi les associations ne perçoivent pas toutes le même montant de subvention ? Ne faudrait-il pas établir des critères ?

Nicole CHALABREYSSE répond que les montants sont différents selon l'ancienneté de la demande de subvention, le nombre d'adhérents, etc.

Le Président rajoute que ces montants pourront, si besoin, être revus pour les prochaines années

2/OBJET : Participation 2021 – Restos du Cœur d'Aubenas

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de participer à l'action des Restos du Cœur d'Aubenas par la prise en charge d'une facture de produits alimentaires d'un montant global de 1 200 Euros, à prendre chez les commerçants de la commune ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 60623 du budget primitif 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

3/OBJET : Adoption du Budget 2021

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE et ADOPTE** le Budget Primitif 2021, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 7 000 € dont 2 872.27 € de résultat reporté.

Aucune inscription en section d'investissement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- A compter du 1^{er} juillet prochain la compétence de transport urbain Tout'enBus sera transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui « subdéléguera » à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas).
- Distribution d'un flyer de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) qui propose des aides financières à ses adhérents en fonction de leurs ressources et des difficultés rencontrées.
- Bernadette PERRIER et Nicole CHALABREYSSE ont contacté par téléphone les personnes dites « vulnérables » de la commune pour prendre de leurs nouvelles et leur donner les coordonnées du Centre de vaccination le plus proche. Les personnes appelées sont globalement bien informées des démarches et apprécient toujours ces appels. B. PERRIER donne ensuite lecture d'un courrier très touchant d'une habitante de la commune qui remercie le CCAS des actions engagées.
- Nicole CHALABREYSSE dit que certains joueurs de pétanque sur la place de la cave coopérative ne portent pas le masque. Certains joueurs sont gênés par cette situation.
- Le Maire précise que selon les chiffres de l'ARS (Agence Régionale de Santé) peu de cas de COVID sont recensés sur la commune (pour la semaine du 30/03/2021 au 06/04/2021). Il rajoute ensuite que certaines mutuelles de santé peuvent mettre en place des conventions de partenariat afin de proposer des tarifs de groupes à leurs adhérents, et, le cas échéant en faire bénéficier les personnes de la commune intéressées.
- Les bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin prochains seront centralisés à l'espace Maurice Champel.
- La prochaine séance du bureau CCAS est prévu le mercredi 16 juin 2021 à 19 h 15 (sauf avis contraire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le Président du CCAS,
Philippe ROUX

